

Chemin :

Code du sport

- ▶ ANNEXES
 - ▶ Annexes partie réglementaire - Arrêtés
 - ▶ Annexes II

Annexe II-1 (art. A212-1)

- ▶ Modifié par Arrêté du 28 mars 2018 - art. 1

(Article A. 212-1 du code du sport)

A. - Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'enseignement supérieur

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
DEUG "sciences et techniques des activités physiques et sportives".	Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des pratiques compétitives.
DEUST "activités physiques et sportives adaptées : déficiences intellectuelles, troubles psychiques".	Encadrement des activités physiques ou sportives auprès de personnes souffrant de déficiences intellectuelles et de troubles psychiques.	Toute activité physique ou sportive visant l'amélioration de l'intégration sociale.
DEUST "activités physiques et sportives et inadaptations sociales".	Encadrement des activités physiques ou sportives auprès de personnes présentant des inadaptations sociales.	Toute activité physique ou sportive visant l'amélioration de l'intégration sociale.
DEUST "action, commercialisation des services sportifs".	Encadrement des pratiques physiques liées aux loisirs.	Toute pratique sportive de loisir auprès de tout public, à l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
DEUST "manager de club sportif".	Encadrement des activités physiques ou sportives.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des personnes ayant un handicap, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
DEUST "métiers de la forme".	Encadrement pour tout public d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme.	Toute activité physique des métiers de la forme liée au développement et à l'entretien du bien-être et de la santé.
DEUST "pratique et gestion des activités physiques et sportives et de loisirs pour les publics seniors".	Encadrement des activités physiques ou sportives de publics seniors.	Toute activité sportive adaptée à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et à améliorer la condition physique des publics seniors.

<p>DEUST "animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles".</p>	<p>Animation auprès de tout public par la découverte des activités physiques, sportives ou culturelles et par l'initiation à ces activités.</p>	<p>Animation auprès de tout public, à l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives.
<p>Licence professionnelle mention "santé, vieillissement et activités physiques adaptées" (licence professionnelle "santé", option "vieillissement et activités physiques adaptées").</p>	<p>Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p> <p>Encadrement de toute activité physique ou sportive adaptée à la prévention du vieillissement, visant à entretenir et à améliorer la condition physique des publics seniors.</p>	
<p>Licence professionnelle "activités sportives", option "remise en forme et loisirs sportifs associés : responsable d'équipe de projets".</p>	<p>Encadrement pour tout public d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme.</p>	<p>Toute activité physique des métiers de la forme liée au développement et à l'entretien du bien-être et de la santé.</p>
<p>Licence professionnelle mention "intervention sociale : développement social et médiation par le sport" (licence professionnelle "activités sportives", spécialité "développement social et médiation par le sport").</p>	<p>Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p>	<p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique ; - des pratiques compétitives.
<p>Licence professionnelle mention "métiers de la forme" (licence professionnelle "activités sportives", spécialité "métiers de la forme").</p>	<p>Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p> <p>Encadrement auprès de tout public d'activités physiques dans le secteur des métiers de la forme.</p>	
<p>Licence professionnelle mention "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives" (licence professionnelle "animation, gestion et organisation des activités physiques ou sportives").</p>	<p>Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p> <p>Enseignement auprès de tout public dans la ou les discipline(s) mentionnée(s) dans l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.</p>	<p>A l'exclusion des pratiques compétitives.</p>
<p>Licence mention "sciences et techniques des activités physiques et sportives", parcours type "éducation et motricité" (licence "éducation et motricité", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives").</p>	<p>Encadrement, enseignement et animation des activités physiques ou sportives auprès de tout public à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p>	<p>A l'exclusion des pratiques compétitives.</p>

<p>Licence mention "sciences et techniques des activités physiques et sportives", parcours type "entraînement sportif (licence "entraînement sportif", filière "sciences et techniques des activités physiques et sportives").</p>	<p>Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p> <p>Encadrement de tout public à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la ou les disciplines mentionnées dans l'annexe descriptive au diplôme visée à l'article D. 123-13 du code de l'éducation ou sur l'attestation délivrée par le président de l'université certificatrice.</p>	
<p>Licence mention sciences et techniques des activités physiques et sportives , parcours type activité physique adaptée et santé (licence activité physique adaptée et santé , filière sciences et techniques des activités physiques et sportives).</p>	<p>Encadrement et animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à un niveau d'initiation, d'entretien ou de loisir.</p> <p>Encadrement des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de prévention-santé ou de réadaptation ou d'intégration de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique.</p>	

B. - Diplômes et titres délivrés par le ministère chargé de l'agriculture

Néant.

C. - Diplômes délivrés par le ministre chargé des sports

C.1. - Brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES)

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
<p>BEES du 3e degré, toutes options.</p>	<p>Enseignement de l'activité visée par l'option considérée, dans tout établissement.</p>	
<p>Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme délivré en application de l'arrêté du 10 mai 1993 relatif au brevet d'Etat d'alpinisme.</p>	<p>Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne.</p> <p>Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.</p>	<p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rochers, des glaciers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - de la pratique du ski et activités assimilées. <p>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.</p>
<p>Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme assorti de la qualification "pratique de la moyenne montagne enneigée".</p>	<p>Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne.</p> <p>Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.</p>	<p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rochers, des glaciers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - de la pratique du ski et activités assimilées. <p>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à</p>

		l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme assorti du brevet national de pisteur-secouriste 2e degré ou option ski alpin 2e degré ou option ski nordique 2e degré.	<p>Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne.</p> <p>Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.</p>	<p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rochers, des glaciers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - de la pratique du ski et activités assimilées. <p>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.</p>
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme assorti du BEES du 1er degré, option "ski alpin" ou option "ski nordique".	<p>Conduite et encadrement de personnes en espace rural montagnard ainsi que sur des terrains enneigés faciles, vallonnés, de type nordique excluant tout accident de terrain et situés en moyenne montagne.</p> <p>Animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.</p> <p>Prérogatives conférées aux titulaires du BEES option "ski alpin" ou "ski nordique" selon la spécialité.</p>	<p>A l'exclusion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des rochers, des glaciers, des canyons et des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - de la pratique du ski et activités assimilées. <p>Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.</p>
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme, option "moyenne montagne tropicale".	Conduite et encadrement de personnes en moyenne montagne tropicale, animation de groupes et enseignement des connaissances et savoir-faire propres à l'activité et au milieu.	A l'exclusion des rochers, des canyons, des terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme.
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme, option "moyenne montagne tropicale" assorti du CQC "encadrement du canyon en milieu tropical".	Encadrement de personnes dans les canyons situés en milieu tropical.	
Diplôme d'AMM du brevet d'Etat d'alpinisme assorti du CQC "VTT en milieu montagnard".	Enseignement de l'activité VTT en milieu montagnard.	

C.2. - Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT)

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
BAPAAT, options "loisirs du jeune et de l'enfant" ; "loisirs tout public dans les sites et structures d'accueil collectif" ; "loisirs de pleine nature".		
Supports techniques du BAPAAT		
Bicross.	Initiation au bicross, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié relatif à l'organisation et aux conditions de préparation et de délivrance du BAPAAT.	

Escalade.	Initiation à l'escalade, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Poney.	Animation de l'activité poney, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée équestre.	Accompagnement de randonnée équestre avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée nautique, raft.	Initiation au raft, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée nautique, canoë-kayak.	Initiation au canoë-kayak, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée nautique, nage en eau vive.	Initiation à la nage en eau vive, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée nautique, kayak en mer.	Initiation au kayak en mer, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Spéléologie.	Initiation à la spéléologie, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Vélo tout terrain (VTT).	Initiation au VTT, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée pédestre.	Conduite de randonnées pédestres, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Course d'orientation.	Encadrement de la course d'orientation, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Jeux sportifs collectifs.	Animation des jeux sportifs collectifs, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Roller skating.	Animation de l'activité roller skating, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Tennis de table.	Animation de la pratique du tennis de table, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Tir à l'arc.	Animation de la pratique du tir à l'arc, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Swin.	Animation de la pratique du swin, avec les prérogatives et dans les conditions prévues par l'arrêté du 19 janvier 1993 modifié.	
Randonnée équestre et brevet d'études professionnelles agricoles, option "activités hippiques, support technique "randonnée équestre".	Conduite de randonnées équestres dans les conditions prévues par l'arrêté du 14 septembre 1993 créant une spécialité "accompagnement de randonnée équestre" du brevet d'études professionnelles agricoles, option "activités hippiques", et fixant les modalités de certification conjointe	

C.3. - Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS)

INTITULÉ DU DIPLOME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
BP JEPS, spécialité "activités équestres".	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités équestres.	
Mentions de la spécialité "activités équestres"		
Equitation	Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en équitation.	
Tourisme équestre	Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en tourisme équestre. Accompagnement de randonnées pour tout public et sur tout itinéraire.	
Equitation western	Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en équitation western.	
Equitation de tradition et de travail	Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en équitation de tradition et de travail.	
Attelage	Conduite de séances et de cycles d'enseignement jusqu'au premier niveau de compétition en attelage.	
BP JEPS, spécialité "activités nautiques".		
Mentions monovalentes de la spécialité "activités nautiques"		
Aviron et disciplines associées.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en aviron et disciplines associées.	
Canoë-kayak et disciplines associées.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë- kayak et disciplines associées sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage. Encadrement des activités de canyonisme.	En eau calme. En mer par vent de force 4 au maximum sur le site d'évolution. En eau vive jusqu'en classe III incluse. En eau vive jusqu'en classe III incluse et dans les canyons cotés jusqu'à V1, A5 et E II inclus.
Char à voile.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en char à voile. Char à voile en pratique assise et allongée, en pratique debout, en pratique tractée, pour tout lieu de pratique de	

	l'activité aménagé et ouvert.	
Glisse aérotractée.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en glisse aérotractée.	Activités de cerf-volant, de cerf-volant de traction terrestre, de cerf-volant de traction nautique ou de planche nautique tractée dite "kitesurf", pour tout public et sur tout lieu nautique ou terrestre de pratique de l'activité.
Motonautisme.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en motonautisme.	Activités de jet, bateau à moteur, engins tractés, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Ski nautique et disciplines associées.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en ski nautique et disciplines associées.	Activités du ski nautique et des disciplines associées (téléski nautique, wakeboard, nu-pied et courses) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Surf.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en surf.	Activités de surf (shortboard, longboard, bodyboard, bodysurf, kneeboard, skimboard) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Voile.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en voile.	Activités de multicoque, dériveur, croisière (jusqu'à 12 milles nautiques d'un abri) et planche à voile pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité. Au-delà de 12 milles nautiques d'un abri, possibilité d'encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis.
Mentions plurivalentes de la spécialité "activités nautiques"		
Groupe A		
Aviron de mer	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en aviron de mer.	Sur des bateaux d'aviron utilisables en mer, pour tout public, sur le milieu marin.
Aviron d'initiation et de découverte.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Sur tout type de bateau, pour tout public, sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités.
Groupe B		
Canoë-kayak "eau calme et rivière d'eau vive".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak "eau calme et rivière d'eau vive".	Pour tout public en eau calme et en rivière jusqu'en classe III incluse.
Canoë-kayak "eau calme, mer et vagues".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak "eau calme, mer et vagues".	Pour tout public en eau calme et en mer, dans la limite de la navigation en 6e catégorie sur des parcours connus et reconnus, au maximum par vent de force 4 sur le site d'évolution. Conduite de séances d'initiation en kayak de vagues.
Groupe C		

Char à voile d'initiation, et de découverte.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile.	Sur tout support (à l'exception des activités tractées), sur des parcours école aménagés.
Groupe D		
Croisière côtière.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en croisière côtière.	Sur des voiliers autres que les embarcations légères de plaisance, pour tout public jusqu'à 12 milles nautiques d'un abri. Au-delà, possibilité d'encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis.
Multicoques et dériveurs.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en multicoques et dériveurs.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Planche à voile.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation incluant les premiers niveaux de compétition en planche à voile.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Groupe E		
Ski nautique d'initiation et de découverte.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en ski nautique.	Activités du ski nautique (bi-ski, wakeboard) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Groupe F		
Jet (véhicule nautique à moteur).	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en jet.	Activités de véhicule nautique à moteur pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Bateau à moteur d'initiation et de découverte.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Tous types de bateaux définis, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Engins tractés.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en engins tractés.	Pratique d'engins flottants tractés sur l'eau (bouées, ski, bus, fly fish...) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
Groupe G		
Parachutisme ascensionnel nautique.	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en parachutisme ascensionnel nautique.	Avec des voilures hémisphériques à tuyères, dans tous les modes de pratique, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
BP JEPS, spécialité "activités pugilistiques"		
Mentions de la spécialité "activités pugilistiques"		
Kick boxing.	Encadrement et animation d'activités de kick boxing.	

Muaythai.	Encadrement et animation d'activités de muaythai.	
Boxe anglaise.	Encadrement et animation d'activités de boxe anglaise.	
Boxe française, savate.	Encadrement et animation d'activités de boxe française, savate.	
Full contact.	Encadrement et animation d'activités de full contact.	
Sports de contact.	Animation d'activités de sports de contact.	A l'exclusion de toute pratique compétitive.
Boxe	Encadrement, animation et apprentissage des différentes formes de pratique de la boxe et préparation aux compétitions.	
BP JEPS, spécialité "pêche de loisirs".	Encadrement, animation et initiation d'activités de pêche sportive en eau douce.	
BP JEPS, spécialité "sport automobile".		
Mentions de la spécialité "sport automobile"		
Circuit.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en circuit.	
Karting.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en karting.	
Perfectionnement du pilotage.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en perfectionnement du pilotage.	
Rallye	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en rallye.	
Tout-terrain.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en tout-terrain.	
BP JEPS, spécialité "activités physiques pour tous".	Animation à destination de différents publics à travers notamment la découverte des activités physiques.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
BP JEPS, spécialité "activités gymniques de la forme et de la force".		

Mentions de la spécialité "activités gymniques de la forme et de la force"

Activités gymniques acrobatiques.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques acrobatiques.	
Activités gymniques d'expression	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités gymniques d'expression.	
Forme en cours collectifs.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités de forme en cours collectifs.	
Haltère, musculation et forme sur plateau.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation et de découverte des activités haltère, musculation et forme sur plateau.	
BP JEPS, spécialité "activités sports collectifs".	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive en sports collectifs.	

Mentions de la spécialité "activités sports collectifs"

Basket-ball.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en basket-ball.	
Football.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en football.	
Handball.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en handball.	
Hockey sur gazon.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en hockey sur gazon.	
Rugby à XIII.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en rugby à XIII.	
Rugby à XV.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en rugby à XV.	
Volley-ball.	Conduite en autonomie d'une séance d'entraînement en volley-ball.	
BP JEPS, spécialité "vol libre"		

Mentions de la spécialité "vol libre"

Parapente.	Encadrement d'actions d'animation, d'initiation et de progression jusqu'à l'autonomie en parapente.	
Deltaplane.	Encadrement d'actions d'animation, d'initiation et de progression jusqu'à l'autonomie en deltaplane.	

BP JEPS, spécialité "activités aquatiques et de la natation".	Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.
BP JEPS, spécialité "escrime".	Encadrement et animation d'activités d'éveil à l'escrime et de découverte des trois armes. Encadrement de cycles d'apprentissage et d'enseignement à deux armes, jusqu'au premier niveau de compétition.	
BP JEPS, spécialité "plongée subaquatique".	Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique. Enseignement et encadrement de la plongée subaquatique, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.	Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
BP JEPS, spécialité "parachutisme".		
Mentions de la spécialité "parachutisme"		
Tandem.	Encadrement en autonomie du tandem, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.	
Progression accompagnée en chute libre.	Encadrement en autonomie de la progression accompagnée en chute libre, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.	
Progression traditionnelle.	Encadrement en autonomie de la progression traditionnelle, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.	
BP JEPS, spécialité "activités du cyclisme".	Préparation et mise en œuvre de cycles d'animation et d'initiation en vélo.	A l'exclusion de toute pratique compétitive.
Mentions de la spécialité "activités du cyclisme"		
BMX.	Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en BMX.	
Cyclisme traditionnel.	Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en cyclisme traditionnel.	
VTT.	Préparation et mise en œuvre de cycles d'apprentissage en VTT.	
BP JEPS, spécialité "lutte et disciplines associées".	Conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation sportive dans toutes les activités de lutte et disciplines associées.	A l'exclusion de toute pratique compétitive au-delà du niveau régional.
Mentions de la spécialité "lutte et disciplines associées"		

Lutte.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en lutte.	
Sambo.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en sambo.	
Grappling.	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en grappling.	
Lutte bretonne (gouren).	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation aux premiers niveaux de compétition régionale en lutte bretonne (gouren).	
BP JEPS, spécialité "judo-jujitsu".	Encadrement et animation d'activités d'éveil, de découverte et d'initiation au judo-jujitsu pour tous les publics. Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement du judo-jujitsu jusqu'aux premiers niveaux de compétition. Encadrement et conduite de cycles d'apprentissage permettant la préparation aux grades.	
BP JEPS, spécialité "basket-ball".	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en basket-ball.	
BP JEPS, spécialité "patinage sur glace".	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en patinage sur glace.	
BP JEPS, spécialité "rugby à XV".	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en rugby à XV.	
BP JEPS, spécialité "golf".	Encadrement et animation de l'activité golf.	
BP JEPS, spécialité "volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley)".	Encadrement et animation d'activités d'éveil, de découverte et d'initiation en volley-ball et volley-ball de plage (beach-volley) pour tous les publics. Conduite de cycles d'apprentissage, d'enseignement et d'entraînement jusqu'aux premiers niveaux de compétition.	
Unités capitalisables complémentaires (UCC) et certificats de spécialisation (CS) associés aux spécialités du BP JEPS		
UCC "aviron de mer".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en aviron	Sur des bateaux d'aviron utilisables en mer, pour tout public, sur le milieu marin.

	de mer.	
UCC "aviron d'initiation et de découverte".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Sur tout type de bateau, pour tout public, sur des plans d'eau calmes, abrités et délimités.
UCC "canoë-kayak, eau calme, mer et vagues".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak, eau calme, mer et vagues.	Pour tout public, en eau calme et en mer, dans la limite de la navigation en 6e catégorie sur des parcours connus et reconnus, au maximum par vent de force 4 sur le site d'évolution. Conduite de séances d'initiation en kayak de vagues.
UCC "canoë-kayak, eau calme et rivière d'eau vive".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en canoë-kayak, eau calme et rivière d'eau vive.	Pour tout public, en eau calme et en rivière, jusqu'en classe III incluse.
UCC "char à voile d'initiation et de découverte".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en char à voile.	Sur tout support (à l'exception des activités tractées), sur des parcours école aménagés.
UCC "croisière côtière".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en croisière côtière.	Sur des voiliers autres que les embarcations légères de plaisance, pour tout public, jusqu'à 12 milles nautiques d'un abri. Au-delà, possibilité d'encadrer en croisière au sein d'une flottille et sous la responsabilité d'un chef de flottille possédant les diplômes requis.
UCC "multicoques et dériveurs".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en multicoques et dériveurs.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "cerf-volant".	Découverte, animation et initiation jusqu'au premier niveau de compétition en cerf-volant.	
UCC "planche à voile".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en planche à voile.	Pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "ski nautique d'initiation et de découverte".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation en ski nautique.	Activités du ski nautique (bi-ski, wakeboard) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "jet".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en jet.	Toute forme de pratique pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "bateau à moteur d'initiation et de découverte".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation.	Tous types de bateaux définis, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "engins tractés".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en engins tractés.	Pratique d'engins flottants tractés sur l'eau (bouées, ski, bus, fly fish) pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.
UCC "parachutisme ascensionnel nautique".	Encadrement et animation d'activités de découverte et d'initiation, incluant les premiers niveaux de compétition en parachutisme ascensionnel nautique.	Avec des voilures hémisphériques à tuyères, dans tous les modes de pratique, pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité.

UCC "pêche de loisir en milieu maritime".	Conduite de cycles d'apprentissage en pêche de loisir en milieu maritime, jusqu'au premier niveau de compétition.	
UCC "BMX"	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en BMX.	
UCC "vélo tout terrain".	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en vélo tout terrain.	A l'exclusion du vélo tout terrain de descente.
UCC "culturisme".	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en culturisme.	
UCC "haltérophilie".	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en haltérophilie.	
UCC "trampoline"	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en trampoline.	
UCC "gymnastique artistique féminine".	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en gymnastique artistique féminine.	
UCC "gymnastique artistique masculine".	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en gymnastique artistique masculine.	
UCC "gymnastique rythmique".	Découverte, initiation, animation et perfectionnement jusqu'au premier niveau de compétition en gymnastique rythmique.	
UCC "baseball et softball".	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en baseball et softball.	
UCC "flag".	Conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en flag.	
UCC "football américain".	Conduite de cycles d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en football américain.	
UCC "rugby à XIII".	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en rugby à XIII.	
UCC "triathlon".	Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en triathlon.	
UCC "conduite sur glace".	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte et de préparation à un premier niveau de compétition en conduite sur glace.	

UCC "conduite de loisir sur quad".	Encadrement et animation d'activités de loisir, d'initiation, de découverte.	
CS "activités athlétiques".	Découverte, animation et initiation jusqu'au premier niveau de compétition en activités athlétiques.	
CS "athlétisme et disciplines associées".	Encadrement et conduite de séances de découverte et d'initiation des différents groupes de spécialités de l'athlétisme et disciplines associées.	A l'exclusion de toute pratique compétitive.
CS "activités d'escalade".	Conduite de cycles de découverte, d'animation, d'initiation et d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition en escalade.	Toutes structures artificielles d'escalade, tous sites naturels d'escalade de blocs ; tous sites naturels d'escalade sportifs limités aux "secteurs découverte" (2) d'une longueur de corde et d'un maximum de 35 mètres de hauteur en partant du sol ; tous parcours aménagés, dont les parcours acrobatiques en hauteur, à l'exclusion de la via ferrata.
CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique".	Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.
CS "accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap".	Animation des activités physiques ou sportives : - auprès de groupes intégrant des personnes déficientes motrices, sensorielles ou intellectuelles ; des personnes présentant une souffrance psychique ou éprouvant des difficultés d'adaptation du fait de carences affectives ou éducatives ; - auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics.	Auprès de groupes constitués exclusivement de ces publics, cette intervention est réalisée : - à titre ponctuel ; - et en qualité de prestataire pour le compte de la structure employeuse. Les pratiquants demeurent sous la responsabilité éducative et/ou thérapeutique du personnel de la structure spécialisée qui les accompagne.
CS "tennis de table".	Conduite de cycles d'animation et d'entraînement en tennis de table.	
CS "course d'orientation".	Conduite de cycles d'animation en course d'orientation.	
CS "escrime".	Conduite de cycles d'animation en escrime.	
CS "tir à l'arc".	Conduite de cycles d'animation en tir à l'arc.	
CS "croisière".	Encadrement de la croisière côtière ou hauturière pour tout public, de jour comme de nuit, dans les limites de navigation du ou des voilier(s) utilisé(s) jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri.	
CS "cerf-volant".	Découverte, animation et initiation jusqu'au premier niveau de compétition en cerf-volant.	
CS "lutte et disciplines associées".	Conduite de cycles d'initiation en lutte et dans les disciplines associées.	

CS "roller".	Conduite de cycles de découverte, d'initiation et d'apprentissage en roller.
--------------	--

C.3.1. Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "éducateur sportif"

INTITULÉ DU DIPLOME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités physiques pour tous".	Animation à destination de différents publics à travers notamment la découverte des activités physiques.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités gymniques", option "activités gymniques acrobatiques".	Encadrement en sécurité des activités de découverte et d'animation des activités gymniques. Conduite de cycles d'apprentissage des activités gymniques. Entraînement des activités gymniques acrobatiques, jusqu'au premier niveau de compétition fédéral.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités gymniques", option "gymnastique rythmique".	Encadrement en sécurité des activités de découverte et d'animation des activités gymniques. Conduite de cycles d'apprentissage des activités gymniques. Entraînement de la gymnastique rythmique, jusqu'au premier niveau de compétition fédéral.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités de la forme", option "cours collectifs".	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage des activités de la forme en cours collectif.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités de la forme", option "haltérophilie, musculation".	Découverte d'activités de loisir et d'animation des activités de la forme. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en musculation, en cardio-training et en haltérophilie, jusqu'au premier niveau de compétition fédéral.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités équestres", toutes options.	Animation et enseignement des activités équestres pour tout public, de tout niveau et dans tout établissement.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "golf".	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en golf, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "lutte et disciplines associées".	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en lutte et disciplines associées, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "judo-jujitsu".	Encadrement, initiation, préparation aux grades du 1er au 4e dan et conduite de cycles d'apprentissage en judo-jujitsu, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "escrime", option	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage dans les deux armes de l'option, jusqu'au premier niveau de	

"fleuret/épée".	compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "escrime", option "fleuret/sabre".	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage dans les deux armes de l'option, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "escrime", option "sabre/épée".	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage dans les deux armes de l'option, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "boxe".	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en boxe, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "sports de contact et disciplines associées".	Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en sports de contact et disciplines associées, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités de la savate", option "boxe française".	Encadrement des activités de découverte et d'initiation des activités de la savate. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en savate, boxe française.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités de la savate", option "cane de combat et bâton".	Encadrement des activités de découverte et d'initiation des activités de la savate. Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en canne de combat et bâton.	
BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "patinage sur glace".	Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en patinage sur glace.	
BP JEPS spécialité "éducateur sportif", mention "plongée subaquatique", option "en scaphandre" (option A).	Enseignement et encadrement d'activités de découverte et d'apprentissage de la plongée subaquatique en scaphandre, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport. Encadrement en autonomie de la randonnée subaquatique.	Pour la plongée subaquatique en scaphandre : - sous la responsabilité d'un directeur de plongée au sens de l'annexe III-15-a de l'article A. 322-72 du code du sport, à l'exclusion du plongeur niveau 5, du DPE et du moniteur 2 étoiles CMAS, sauf dans le cas où la plongée se déroule dans une piscine ou une fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas 6 mètres ; - dans la limite de 20 mètres pour l'enseignement ; - dans la limite de 40 mètres pour l'encadrement de la plongée en exploration. Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
BP JEPS spécialité "éducateur sportif", mention "plongée subaquatique", option "sans scaphandre" (option B).	Enseignement et encadrement d'activités de découverte et d'apprentissage de la plongée subaquatique sans scaphandre, y compris la randonnée subaquatique, ou entraînement de leurs pratiquants, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.	Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.

<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités aquatiques et de la natation".</p>	<p>Enseignement et animation d'activités aquatiques d'éveil, de découverte et de loisirs aquatiques. Apprentissage et enseignement des différentes nages. Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.</p>	<p>Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître-nageur sauveteur en cours de validité.</p>
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive".</p>	<p>Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en eau calme et en eau vive, des activités du canoë-kayak et disciplines associées, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage. Encadrement et animation du stand up paddle.</p> <p>Encadrement du canyonisme jusqu'à la cotation V1, A 5 et E II incluse.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités du canoë-kayak et disciplines associées en eau vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort".</p>	<p>Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en eau vive jusqu'à la classe III incluse en eau calme et en mer par vent de force 4 Beaufort maximum sur le site d'évolution, des activités du canoë-kayak et disciplines associées, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage.</p> <p>Encadrement et animation du stand up paddle. A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer".</p>	<p>Encadrement, animation et conduite de cycles d'apprentissage jusqu'au premier niveau de compétition fédérale en eau calme et en mer des activités du canoë-kayak et disciplines associées, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage.</p> <p>Encadrement et animation du stand up paddle. A l'exclusion des activités dérivées du surf de mer.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "basket-ball".</p>	<p>Encadrement, enseignement et animation d'activités de découverte, de loisir et d'initiation. Conduite de cycles d'apprentissage jusqu'aux premiers niveaux de compétition en basket-ball.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "volley-ball et disciplines associées".</p>	<p>Encadrement, initiation et conduite de cycles d'apprentissage en volley-ball et disciplines associées, jusqu'au premier niveau de compétition fédérale.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "parachutisme", option "méthode traditionnelle" (option A).</p>	<p>Encadrement en autonomie de la méthode traditionnelle, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "parachutisme", option "progression accompagnée en chute" (option B).</p>	<p>Encadrement en autonomie de la progression accompagnée en chute, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.</p>	
<p>BP JEPS, spécialité "éducateur sportif", mention "parachutisme", option "saut en tandem" (option C).</p>	<p>Encadrement en autonomie du saut en tandem, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.</p>	

supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS ET DES JEPS)

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "perfectionnement sportif", toutes mentions.	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.	
Diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité "performance sportive", toutes mentions.	Enseignement, animation, encadrement de l'activité visée par la mention considérée ou entraînement de ses pratiquants.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "canyonisme".	Enseignement, animation, encadrement du canyonisme ou entraînement de ses pratiquants".	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "parachutisme."	Enseignement, animation, encadrement du parachutisme ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.	
DES JEPS, spécialité "performance sportive", mention "parachutisme".	Enseignement, animation, encadrement du parachutisme ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-147 et suivants du code du sport.	
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "plongée subaquatique".	Enseignement, animation, encadrement de la plongée subaquatique ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.	Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "activités de plongée subaquatique".	Enseignement, animation, encadrement des activités de plongée subaquatique ou entraînement de leurs pratiquants, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.	Dans la limite de 40 mètres pour l'encadrement de l'enseignement et de l'exploration. Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
DES JEPS, spécialité "performance sportive", mention "plongée subaquatique".	Enseignement, animation, encadrement de la plongée subaquatique ou entraînement de ses pratiquants dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.	Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "escalade en milieux naturels".	Enseignement, animation, encadrement de l'escalade ou entraînement de ses pratiquants.	A l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1 500 m. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.

DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "escalade".	Enseignement, animation, encadrement de l'escalade ou entraînement de ses pratiquants.	A l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1 500 m. A l'exclusion de la via ferrata. A l'exclusion de l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et terrains d'aventure.
DES JEPS, spécialité "performance sportive", mention "escalade".	Enseignement, animation, encadrement de l'escalade ou entraînement de ses pratiquants.	A l'exclusion des sites naturels situés à une altitude égale ou supérieure à 1 500 m. A l'exclusion de la via ferrata. A l'exclusion de l'escalade pratiquée sur les sites sportifs au-delà du premier relais et terrains d'aventure.
DE JEPS, spécialité "perfectionnement sportif", mention "spéléologie".	Enseignement, animation, encadrement de la spéléologie ou entraînement de ses pratiquants.	Autorisation d'exercer pour une durée de cinq ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Unités capitalisables complémentaires (UCC) et certificats de spécialisation associés au DE JEPS et au DES JEPS		
UCC "baby et mini-volley"	Enseignement, animation, encadrement du baby et du mini-volley.	
CS "sauvetage et sécurité en milieu aquatique".	Surveillance de tout lieu de pratique des activités aquatiques et sauvetage de tout public en milieu aquatique.	Sous réserve de la présentation du certificat quinquennal d'aptitude à l'exercice de la profession de maître nageur sauveteur en cours de validité.
CS "canoë-kayak et disciplines associées en mer".	Encadrement du kayak de mer et des disciplines associées et entraînement des pratiquants.	
CS "cerf-volant".	Découverte, animation et initiation, jusqu'au premier niveau de compétition en cerf-volant.	
Certificats complémentaires (CC) associés au DE JEPS et au DES JEPS		
Certificat complémentaire "plongée profonde et tutorat".	Enseignement, animation, encadrement des activités de plongée subaquatique ou entraînement de leurs pratiquants, dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.	Dans la limite de 60 mètres pour l'encadrement de l'enseignement et de la plongée en exploration. Au-delà de 60 mètres pour l'encadrement de l'enseignement et de l'exploration en plongée aux mélanges autres que l'air, s'il est assorti des qualifications complémentaires, dans les conditions prévues aux articles A. 322-71 et suivants du code du sport.

C.5. - Diplôme d'Etat des métiers d'enseignement, d'encadrement et d'entraînement des sports de montagne

INTITULÉ DU DIPLÔME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski alpin.	Encadrement, animation, enseignement et entraînement du ski alpin et de ses activités dérivées en application de l'ensemble des classes de la progression du ski alpin et de ses activités dérivées définies par la commission de la formation	A l'exclusion des zones glaciaires non balisées et des terrains dont la fréquentation fait appel aux techniques de l'alpinisme.

	et de l'emploi du Conseil supérieur des sports de montagne.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'Etat de ski-moniteur national de ski nordique de fond.	Encadrement, animation, enseignement et entraînement du ski nordique de fond et de ses activités dérivées en application de l'ensemble des classes de la progression du ski nordique de fond et de ses activités dérivées définies par la commission de la formation et de l'emploi du Conseil supérieur des sports de montagne.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-guide de haute montagne.	Conduite et accompagnement de personnes dans des excursions ou des ascensions de montagne en rocher, neige, glace et terrain mixte. Conduite et accompagnement de personnes dans des excursions de ski de randonnée, ski alpinisme et en ski hors pistes. Enseignement des techniques d'alpinisme, d'escalade et de ski de randonnée, ski alpinisme et ski hors pistes. Entraînement aux pratiques de compétition dans les disciplines précitées.	Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option "moyenne montagne enneigée".	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en sécurité de tout public en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi qu'en terrain enneigé sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important.	A l'exclusion : - des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - de la pratique de toutes les disciplines du ski et activités dérivées, à l'exception de la raquette à neige ; - de l'exercice professionnel dans les régions à climat tropical et équatorial, en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détrempés. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.
Diplôme d'Etat d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne, option "moyenne montagne tropicale et équatoriale".	Encadrement, conduite, animation, enseignement, entraînement en sécurité de tout public en randonnée pédestre et activités assimilées en moyenne montagne ainsi que dans les régions à climat tropical et équatorial en périodes de fortes précipitations fixées par l'autorité publique compétente, sur des terrains escarpés et détrempés.	A l'exclusion : - des zones glaciaires et des zones de rochers, canyons, terrains nécessitant pour la progression l'utilisation du matériel ou des techniques de l'alpinisme ; - des terrains enneigés. Autorisation d'exercer pour une durée de six ans, renouvelée à l'issue d'un stage de recyclage.

D. - Titres à finalité professionnelle

D-1. Titres à finalité professionnelle délivrés par le ministère chargé de la défense

INTITULÉ DU TITRE	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Aide-moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif.	Participation à l'animation des activités physiques ou sportives.	Sous le contrôle d'un titulaire de diplôme ou titre de niveau IV.
Moniteur d'entraînement physique, militaire et sportif.	Animation auprès de tout public des activités physiques ou sportives à des fins d'initiation, de découverte, de loisir, de développement et de maintien des capacités physiques individuelles.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.
Moniteur-chef d'entraînement physique, militaire et sportif.	Encadrement et coordination auprès de tout public des activités physiques ou sportives.	Toute activité physique ou sportive auprès de tout public, à l'exclusion des groupes constitués de personnes ayant un handicap physique ou sensoriel, une déficience intellectuelle ou un trouble psychique.

D-2. Titres à finalité professionnelle délivrés par la Fédération française d'équitation

INTITULÉ DU TITRE	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Animateur poney délivré jusqu'au 1er septembre 2012.	Initiation au poney dans tout établissement.	Sous l'autorité d'un titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1er degré, option équitation-activités équestres, ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 2e degré, option équitation, ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité activités équestres, toutes mentions.
Animateur assistant d'équitation.	Découverte et initiation dans les activités équestres.	Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur dans le domaine des activités équestres. A l'exclusion des pratiques compétitives de niveau amateur et plus.
Accompagnateur de tourisme équestre.	Accompagnement et conduite de randonnées équestres en autonomie dans tout établissement, dans le cadre de parcours identifiés.	

D-3. Titres à finalité professionnelle délivrés par la Fédération française de football.

INTITULÉ DU TITRE	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Moniteur de football.	Conduite de cycles d'apprentissage et entraînement de la pratique du football jusqu'au niveau régional.	
Entraîneur de football.	Entraînement en football jusqu'au niveau régional pour tous les publics. Entraînement en football au niveau national pour les publics mineurs.	

Entraîneur formateur de football.	Encadrement et entraînement de joueurs de haut niveau en football dans une structure de préformation ou de formation.	
Entraîneur professionnel de football.	Encadrement et entraînement de joueurs de haut niveau en football dans un club professionnel.	

D-4. Titre à finalité professionnelle délivré par la Fédération française de natation

INTITULÉ DU TITRE	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Moniteur sportif de natation.	Encadrement en autonomie de séances d'apprentissage de la natation et de séances d'entraînement en natation jusqu'au niveau régional.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion de la surveillance des lieux de pratique.

E. - Certificats de qualification délivrés par les branches professionnelles

E-1. Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE-EE)

INTITULÉ DU CERTIFICAT	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Certificat de qualification professionnelle (CQP) "animateur-soigneur assistant".	Participation à l'encadrement des pratiquants dans le cadre d'une action d'animation en équitation cheval, en équitation poney ou en tourisme équestre.	Pour les mentions "équitation public poney" et "équitation public cheval", sous le contrôle d'un titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif option "équitation" ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités équestres" mention équitation. Pour la mention "tourisme équestre", sous le contrôle d'un titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité "activités équestres" mention "tourisme équestre" ou du brevet de guide de tourisme équestre.
CQP "enseignant animateur d'équitation".	Conduite en autonomie de séances d'initiation aux pratiques équestres.	
CQP "organisateur de randonnées équestres".	Initiation aux techniques de la randonnée équestre et conduite de promenades et de randonnées équestres en autonomie.	

E-2. Certificats de qualification délivrés par la Commission paritaire nationale emploi-formation du sport (CPNEF du sport)

INTITULÉ DU CERTIFICAT	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
CQP "guide de véhicules terrestres motorisés à guidon" (guide de VTM à guidon), option "quad".	Encadrement en autonomie de randonnées en véhicules terrestres motorisés à guidon (VTM) pour des publics titulaires d'un permis ou d'un brevet délivré par l'Etat permettant la conduite des VTM à guidon utilisés conformément à l'article R. 221-1 du code de la route.	A l'exclusion de toute activité d'enseignement ou d'entraînement. Dans la limite de six véhicules accompagnés. Sur des parcours connus et reconnus.

<p>CQP "guide de véhicules terrestres motorisés à guidon" (guide de VTM à guidon), option "moto verte".</p>	<p>Encadrement en autonomie de randonnées en véhicules terrestres motorisés à guidon (VTM) pour des publics titulaires d'un permis ou d'un brevet délivré par l'Etat permettant la conduite des VTM à guidon utilisés, conformément à l'article R. 221-1 du code de la route.</p>	<p>A l'exclusion de toute activité d'enseignement ou d'entraînement.</p> <p>Dans la limite de six véhicules accompagnés.</p> <p>Sur des parcours connus et reconnus.</p>
<p>CQP "animateur de tir à l'arc".</p>	<p>Encadrement en autonomie du tir à l'arc, par la découverte et l'animation.</p>	<p>Dans la limite de 12 pratiquants ;</p> <p>Durant la période allant du début des vacances de printemps à la fin des vacances d'été, conformément aux dates du calendrier des vacances scolaires fixé par les ministères de l'enseignement supérieur et de l'éducation nationale ;</p> <p>A l'exclusion du temps scolaire contraint ;</p> <p>Dans les structures de loisirs sportifs, socio-éducatives et de tourisme.</p>
<p>CQP "assistant moniteur de voile".</p>	<p>Animation et initiation à la pratique de la voile.</p>	<p>Sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives de niveau IV ou supérieur, le nombre des titulaires du CQP AMV placés sous cette autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaire d'une certification de niveau IV ou supérieur.</p> <p>A l'exclusion du temps scolaire contraint.</p>
<p>CQP animateur de savate, option "boxe française".</p>	<p>Encadrement en autonomie de la boxe française auprès de tout public, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des grades : kangourous, gants bleu, vert, rouge et blanc.</p>	
<p>CQP animateur de savate, option "cane de combat et bâton".</p>	<p>Encadrement en autonomie de la canne de combat et bâton auprès de tout public, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des pommeaux bleu, vert, rouge, blanc et jaune.</p>	
<p>CQP animateur de savate, option "savate forme".</p>	<p>Encadrement en autonomie de la savate forme auprès de tout public, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des grades : kangourous, gants bleu, vert et rouge.</p>	
<p>CQP animateur de savate, option "savate bâton défense".</p>	<p>Encadrement en autonomie de la savate bâton défense, incluant la mise en œuvre des procédures de passage des grades : kangourous, gants bleu, vert et rouge et savates bâton bleu, vert, rouge, blanc et jaune</p>	<p>Pour des publics de plus de 16 ans.</p>
<p>CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques acrobatiques".</p>	<p>Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités gymniques acrobatiques, à visée compétitive ou non :</p> <p>-activités gymniques au sol, aux agrès ou sur supports élastiques (piste gonflable, fast track,</p>	<p>Activité exercée à titre secondaire.</p>

	<p>mini-trampoline, trampoline) ;</p> <p>-activités gymniques acrobatiques de groupe.</p>	
<p>CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités d'éveil gymnique pour la petite enfance".</p>	<p>Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités d'éveil gymnique pour la petite enfance :</p> <p>-activités gymniques sous forme de parcours de motricité ;</p> <p>-activités gymniques d'expression avec ou sans engins ;</p> <p>-activités gymniques d'expression avec ou sans support musical.</p>	<p>Activité exercée à titre secondaire.</p>
<p>CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques d'expression et d'entretien".</p>	<p>Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation, des activités gymniques d'expression et d'entretien :</p> <p>-activités gymniques à dominante cardio-vasculaire ;</p> <p>-activités gymniques dansées de groupe avec ou sans engins ;</p> <p>-activités gymniques de renforcement musculaire avec ou sans petit matériel ;</p> <p>-activités gymniques de renforcement musculaire sur parcours avec agrès ;</p> <p>-stretching.</p>	<p>Activité exercée à titre secondaire.</p>
<p>CQP "animateur des activités gymniques", mention "activités gymniques d'expression".</p>	<p>Encadrement en autonomie, par la découverte et l'initiation des activités gymniques d'expression :</p> <p>- activités gymniques dansées de groupe avec ou sans engins jusqu'à un premier niveau de compétition en gymnastique rythmique ;</p> <p>- activités gymniques cardio-vasculaires jusqu'à un premier niveau de compétition en gymnastique aérobic.</p>	
<p>CQP "animateur de loisirs sportifs", option "activités gymniques d'entretien et d'expression".</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des activités gymniques d'entretien et d'expression :</p> <p>- techniques cardio ;</p> <p>- renforcement musculaire ;</p> <p>- techniques douces ;</p> <p>- activités d'expression.</p>	<p>Sans recours à des appareils de musculation.</p> <p>A l'exclusion des cours individuels.</p>
<p>CQP "animateur de loisirs sportifs", option "jeux sportifs et jeux d'opposition".</p>	<p>Encadrement en autonomie par la découverte et l'animation des jeux sportifs et des jeux d'opposition :</p> <p>- arts et éducation par les activités physiques d'opposition ;</p> <p>- jeux de raquettes ;</p> <p>- jeux de ballons, petits et grands terrains.</p>	<p>A l'exclusion des pratiques compétitives.</p> <p>A l'exclusion de la délivrance de niveaux, de ceintures ou de grades.</p> <p>A l'exclusion des cours individuels.</p>

CQP "assistant moniteur de tennis".	Initiation au tennis, en cours collectif, des jeunes âgés de 18 ans au maximum. L'assistant moniteur de tennis bénéficie du suivi pédagogique d'un référent titulaire d'un diplôme d'Etat de niveau IV ou supérieur.	A l'exclusion du temps scolaire contraint. A l'exclusion des cours individuels.
CQP "éducateur de grimpe d'arbres".	Animation et encadrement en autonomie de la grimpe dans les arbres.	Dans la limite de 8 pratiquants.
CQP "technicien sportif régional de basket-ball".	Entraînement et encadrement en compétition d'équipes évoluant majoritairement aux niveaux régional et départemental.	Activité exercée à titre secondaire ; A l'exclusion des équipes évoluant : - en pro A et en pro B ; - en nationale masculine 1 et nationale masculine 2 ; - en ligue féminine ; - en nationale féminine 1 et nationale féminine 2 ; Dans la limite de 2 équipes ; A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP "technicien sportif de basket-ball".	Entraînement et encadrement en compétition d'équipes évoluant majoritairement aux niveaux régional et départemental.	Activité exercée à titre secondaire. A l'exclusion des équipes évoluant : - en pro A et en pro B ; - en nationale masculine 1 et nationale masculine 2 ; - en ligue féminine ; - en nationale féminine 1 et nationale féminine 2. Dans la limite de 2 équipes. - à l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP "assistant moniteur char à voile".	Initiation à la pratique du char à voile de loisirs dans le support certifié (char assis/allongé, char debout ou char tracté).	Sous l'autorité d'un titulaire d'un diplôme de niveau IV ou supérieur dans la discipline du char à voile, le nombre de titulaires du CQP "assistant moniteur char à voile " placés sous cette autorité, ne pouvant être supérieur à 3 ; Dans la limite de 8 chars ; Vent de force 6 Beaufort maximum ; Jusqu'au niveau 3 des niveaux de la Fédération française de char à voile.
CQP "assistant professeur arts martiaux" délivré jusqu'au 31 août 2016.	Encadrement en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition, dans la mention considérée (aikido, aikibudo, arts martiaux chinois internes, arts martiaux chinois externes, arts énergétiques chinois, judo-jujitsu, karaté et disciplines associées, kendo et disciplines associées, taekwondo et disciplines associées).	Les mercredis et les samedis pendant l'année scolaire, dans les structures de plus de 200 adhérents. A raison de 4 séances maximum par semaine pendant l'année scolaire, dans les structures de moins de 200 adhérents.

		<p>A l'exclusion du temps scolaire contraint.</p> <p>A l'exclusion du secteur du tourisme.</p>
CQP "moniteur d'arts martiaux"	<p>Encadrement en autonomie jusqu'au premier niveau de compétition ou jusqu'au premier niveau de grade, dan ou équivalent pour les disciplines sans compétition, dans la mention considérée (aikido, aikibudo, arts martiaux chinois internes, arts martiaux chinois externes, arts énergétiques chinois, judo-jujitsu, karaté et disciplines associées, kendo et disciplines associées, taekwondo et disciplines associées).</p>	<p>A l'exclusion du temps scolaire contraint.</p>
CQP "assistant moniteur motonautique".	<p>Animation de séances de découverte et d'initiation à la pratique du motonautisme au moyen du support véhicule nautique à moteur (VNM).</p>	<p>Sous l'autorité d'un référent, le titulaire du CQP encadre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 VNM maximum ; - ou 4 VNM à vue du référent. <p>Le référent est titulaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un diplôme d'Etat à compétence motonautique de niveau IV ou supérieur ; - ou du brevet fédéral jet 2e degré délivré par la Fédération française motonautique jusqu'au 28 août 2007. <p>Le nombre de titulaires du CQP placés sous l'autorité du référent ne peut être supérieur à 2 ou à 1, dans le cas où il encadre 4 VNM à vue.</p> <p>A l'exclusion du temps scolaire contraint pour le public scolaire.</p>
CQP "moniteur de roller skating" option "patinage artistique et danse".	<p>Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du patinage artistique et de la danse jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.</p>	<p>Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP.</p> <p>Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.</p>
CQP "moniteur de roller skating" option "course".	<p>Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique".</p> <p>Encadrement en autonomie de la course jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.</p>	<p>Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP.</p> <p>Dans tous espaces.</p>
CQP "moniteur de roller skating", option "rink-hockey".	<p>Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du rink-hockey jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.</p>	<p>Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP.</p> <p>Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.</p>
CQP "moniteur de roller skating", option "roller in line hockey".	<p>Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du</p>	<p>Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP.</p> <p>Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et</p>

	roller in line hockey jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	skatepark.
CQP "moniteur de roller skating", option "roller acrobatique".	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique". Encadrement en autonomie du roller acrobatique jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating", option "skateboard".	Encadrement en autonomie du skateboard jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP. Dans des espaces dédiés : gymnase, plateau sportif, piste de roller et skatepark.
CQP "moniteur de roller skating", option "roller randonnée".	Initiation aux activités du roller skating dans les options "patinage artistique et danse", "course", "rink-hockey", "roller in line hockey", "roller acrobatique", "roller randonnée". Encadrement en autonomie du roller randonnée jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Pour l'encadrement en autonomie du roller randonnée jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus : - dans la limite de vingt pratiquants par titulaire du CQP ; - sur voies ouvertes, sous l'autorité de deux titulaires du CQP, dans le cas où le groupe comprend plus de huit pratiquants.
CQP "moniteur d'aviron".	Encadrement en autonomie des activités de l'aviron jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	Dans la limite de vingt pratiquants. Cette limite est ramenée à dix pour la pratique en embarcations individuelles, sauf dans le cas où la zone d'évolution est un périmètre calme, abrité et délimité. Sur les eaux intérieures ou maritimes en fonction de l'option du permis plaisance.
CQP "moniteur de rugby à XV".	Animation des activités de rugby à XV pour tout public, à des fins de découverte et d'initiation. Encadrement des activités de rugby à XV jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans les catégories d'âge des écoles de rugby (7 à 15 ans).	
CQP "initiateur en motocyclisme".	Encadrement du motocyclisme à des fins de découverte et d'initiation, jusqu'à la maîtrise complète d'un véhicule terrestre motorisé à guidon (moto ou quad).	A l'exclusion des voies ouvertes à la circulation publique. A l'exclusion de toute pratique compétitive.
CQP "moniteur de squash".	Encadrement des activités de squash, jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	
CQP "animateur de tennis de table".	Encadrement de séances collectives de tennis de table, de l'initiation jusqu'aux premiers niveaux de compétition inclus.	
CQP "moniteur de tir sportif".	Encadrement en autonomie du tir sportif à des fins de découverte et d'initiation, pour tout public, jusqu'au premier niveau de compétition.	Pour l'activité de découverte : dans la limite de six pratiquants sur le même pas de tir.

		<p>Pour l'activité d'initiation : dans la limite de dix pratiquants sur le même pas de tir.</p> <p>Sous réserve de la présentation du carnet de tir en cours de validité.</p>
CQP "animateur de badminton".	Encadrement en autonomie de séances collectives en badminton, de l'initiation jusqu'au premier niveau de compétition.	
CQP "moniteur de football américain et de flag".	Encadrement en autonomie des activités de découverte et d'initiation de football américain et de flag jusqu'aux premiers niveaux de compétition.	A l'exclusion des championnats nationaux.
CQP "technicien sportif de cheerleading".	Encadrement en autonomie de séances d'entraînement en cheerleading pour tout public.	
CQP "moniteur de canoë-kayak", option "canoë-kayak en eau calme et en eau vive".	Encadrement en autonomie du canoë-kayak en eau calme et en eau vive pour tout public, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-42 et suivants du code du sport.	<p>A l'exclusion du raft.</p> <p>Jusqu'en classe II incluse, avec des passages de classe III non successifs.</p>
CQP "moniteur de canoë-kayak", option "canoë-kayak en eau calme et en mer".	Encadrement en autonomie du canoë-kayak en eau calme et en mer pour tout public, sur tout support ou embarcation propulsée à la pagaie dans les conditions techniques et de sécurité définies aux articles A. 322-42 et suivants du code du sport.	<p>Jusqu'à 1 mille d'un abri.</p> <p>Par vent de force 3 Beaufort maximum sur le site d'évolution.</p>
CQP "technicien sportif de rugby à XV".	Encadrement en autonomie de séances d'entraînement en rugby à XV des catégories de moins de 15 ans, jusqu'en fédérale 2.	
CQP "animateur de patinoire", option "hockey sur glace".	<p>Encadrement en autonomie de séances d'initiation et de découverte des activités en patinoire.</p> <p>Encadrement en autonomie du hockey sur glace jusqu'aux premiers niveaux de compétition, pour un public de moins de treize ans.</p>	
CQP "animateur d'athlétisme", option "école d'athlé".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités de découverte et d'initiation de l'athlétisme, jusqu'au premier niveau de compétition	<p>Pour des publics de moins de seize ans.</p> <p>Dans la limite de vingt pratiquants.</p>
CQP "animateur d'athlétisme", option "athlé loisirs".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités de découverte, d'initiation et d'entretien pour tout public pratiquant l'athlétisme loisirs, dont la marche nordique.	A l'exclusion des pratiques compétitives
CQP "technicien sportif d'athlétisme", option "sprint/haies".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national,	<p>Pour des publics de plus de 14 ans.</p> <p>Dans la limite de 12 pratiquants.</p>

	dans les spécialités de l'option : 50 m, 60 m, 100 m, 200 m, 400 m, 60 m haies, 100 m haies, 110 m haies et 400 m haies.	
CQP "technicien sportif d'athlétisme", option "sauts".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : longueur, hauteur, triple saut et perche.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP "technicien sportif d'athlétisme", option "lancers".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national dans les spécialités de l'option : "disque, poids, marteau et javelot".	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP "technicien sportif d'athlétisme", option "demi-fond/ marche athlétique".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : 800 m, 1 000 m, 1 500 m, 3 000 m, 3 000 m steeple, 5 000 m, 10 000 m, 5 000 m marche, 20 km marche et 50 km marche.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP "technicien sportif d'athlétisme", option "fond/hors stade".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : courses supérieures au 10 000 m piste et disciplines hors stade (courses sur route, cross-country, courses à pied en nature).	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP "technicien sportif d'athlétisme", option "épreuves combinées".	Encadrement en autonomie de séances collectives et individuelles d'activités d'apprentissage, d'entraînement et de perfectionnement jusqu'au niveau national, dans les spécialités de l'option : pentathlon, octathlon, heptathlon, décathlon.	Pour des publics de plus de 14 ans. Dans la limite de 12 pratiquants.
CQP moniteur d'escrime, option "fleuret".	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime sportive au fleuret par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP moniteur d'escrime, option "épée".	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime sportive à l'épée par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP moniteur d'escrime, option "sabre".	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime sportive au sabre par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.
CQP moniteur d'escrime, option "artistique".	Encadrement en autonomie des activités de l'escrime artistique par la découverte et l'initiation, jusqu'au niveau de compétition régional.	Dans la limite de 20 pratiquants. A l'exclusion du temps scolaire contraint.

F. - Diplômes délivrés par le ministère chargé de la santé

INTITULÉ DU DIPLOME	CONDITIONS D'EXERCICE	LIMITES DES CONDITIONS D'EXERCICE
Diplôme de masseur-kinésithérapeute.	Encadrement de la pratique de la gymnastique hygiénique d'entretien ou préventive dans les établissements d'activités physiques et sportives.	Dans le respect de la législation et de la déontologie de la kinésithérapie.

(1) Normes de classement des sites itinéraires d'escalade (Fédération française de la montagne et de l'escalade/ FFME) en vigueur au 17 juillet 2007.

(2) Normes de classement des sites itinéraires d'escalade (Fédération française de la montagne et de l'escalade/ FFME) en vigueur au 17 juillet 2007.

(3) Normes de classement des sites itinéraires d'escalade (Fédération française de la montagne et de l'escalade/ FFME) en vigueur au 17 juillet 2007.

Liens relatifs à cet article

Cité par:

Arrêté du 26 juin 2009 - art. 1 (V)

Code du sport. - art. A212-1 (V)